



UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

DU

VENDREDI 9 FEVRIER 2018

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. GERVAIS Frédéric, Président de l'Université par intérim

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. BICHERON Frédéric
Mme CADUSSEAU Josette
Mme GUELTON Sonia
Mme OLLIVIER-YANIV Caroline
M. TEBOUL Gérard
M. WOLKENSTEIN Pierre

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme CHEVALIER Vèrène
M. MOIGNARD Benjamin
M. MOUCHET Alain
M. PELLET Éric

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. ALIBERT Laurent
Mme DESPRES Marie-Agnès
Mme FAURE Joëlle
M. GIRAL Julien

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. TUZLU Taylan
M. CASCIANI François-Antoine
M. GUYARD Mihai
M. FOUCHER Sébastien

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Mme LE LAGADEC Jeannick – Conseil départemental du Val-de-Marne
Mme SERT Geneviève - Conseil départemental de Seine-et-Marne
Mme HACHMI Frédérique – Mairie de Créteil
Mme CHAUDONNERET Camille, INSERM

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme CIABRINI Sylvie (procuration donnée M. GIRAL)
Mme LE CLEACH Laurence (procuration donnée à M. WOLKENSTEIN)
M. MOUCHET Alain (procuration donnée Mme OLLIVIER-YANIV)

Collège dit « des usagers » :

Mme KOCH Cécilia (procuration donnée à M. TUZLU)

Collège des personnalités extérieures :

M. CHOUMERT Anthony, Directeur général de KCO Event (procuration donnée à Mme CHEVALIER)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

- M. ATHENOT Éric, Vice-Président aux relations internationales
- Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD
- M. BASSAGLIA Yann, Vice-Président de la Commission de la formation et la vie universitaire
- M. BASQUIN Christophe, Directeur général des services
- M. BEEKMANN Matthias, Directeur de l'OSU
- M. DUBOIS-RANDE Jean-Luc, Directeur de l'UFR de Médecine
- Mme GILLE Béatrice, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités, représentée par Mme Suzanne AKKARI
- Mme GROS Clémence, Directrice de Cabinet adjointe
- Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences humaines
- M. JULIEN Guillaume, Directeur de la DEVE
- M. KHABOU Thomas, Vice-président étudiant
- Mme MARIN Brigitte, Directrice de l'ESPE
- M. MAYNADIE Sylvain, Responsable du service hygiène et sécurité
- M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
- Mme NOEL Marie-Hélène, Directrice de la recherche et de la valorisation
- Mme PASQUIER Claude, Directrice des services financiers
- Mme PICQUET-VARRAULT Bénédicte, Assesseure recherche pour le secteur Sciences et technologie
- Mme RANCHON Claire, Directrice de cabinet
- M. ROSSI Alain, Direction des systèmes d'information
- M. THEVENET Laurent, Assesseur Relations internationales

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT	5
1.1. Point d'information du Président par intérim.....	5
2. FORMATION ET RECHERCHE	13
2.1. Point d'étape sur l'évaluation HCERES	13
3. INFORMATION SUR LES CONTRATS ET CONVENTIONS APPROUVÉS PAR LE PRÉSIDENT PAR INTERIM AU NOM DE L'UNIVERSITÉ.....	26
QUESTIONS DIVERSES.....	30

La séance est ouverte à 9 heures 44, sous la présidence de Monsieur GERVAIS.

Le quorum est atteint.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.– Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer cette séance du Conseil d'administration du 9 février.

J'aimerais préciser avant de commencer qu'il y a un certain nombre de points à l'ordre du jour, essentiellement des points d'information.

Comme vous le savez, suite aux discussions que nous avons eues ces derniers jours, nous regarderons à la fin de la séance – je l'annonce maintenant – s'il y a concomitance de démissions d'au moins deux tiers des membres titulaires des membres du Conseil d'administration. Au moment où nous le ferons, je l'annoncerai. Ceux qui ont déjà envoyé leur lettre de démission, je les mettrai sur la table. Pour les autres, vous me les donnerez. Nous pourrons compter à ce moment-là si nous atteignons les deux tiers ou pas. Ce sera fait à la fin de la séance.

Avant cela, il y avait des points d'information du Président par intérim, un point d'étape sur l'évaluation HCERES et un point d'étape sur les contrats et conventions.

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président par intérim

En ce qui me concerne, j'ai deux points d'information à vous donner. J'aimerais que vous m'écoutez jusqu'au bout avant de me poser éventuellement des questions sur ces deux points.

Le premier concerne les dotations complémentaires que nous avons eues par rapport au plan étudiant, et le suivi de carrière.

Premier point, il me semble important de vous signaler, je l'ai déjà fait en commission vie universitaire et en CR, que nous avons un certain nombre de dotations complémentaires par rapport au plan étudiant.

La première : deux enveloppes ont été votées au niveau national. Une première de 19,5 M€ pour la création de places supplémentaires dans les filières en tension. Ces dotations sont négociées rectorat par rectorat.

Nous avons une autre enveloppe de 5,7 M€ pour accompagner un certain nombre de mesures. Je vais vous donner le détail concernant notre établissement.

Concernant la première enveloppe, celle qui concerne la création de places supplémentaires, les négociations que nous avons eues avec l'académie de Créteil ont abouti au financement de ce qui correspondrait à 7 emplois, sauf que ce ne sont pas des emplois avec des supports supplémentaires dans le plafond d'emploi [...] Etat, mais du financement de masse salariale. Nous avons l'équivalent de 7 fois 60 000 €, 60 000 € pour chaque emploi. Comme c'est à partir du mois de septembre 2018, pour l'exercice 2018, en réalité, nous avons le tiers de ces 60 000 €, donc l'équivalent de 7 fois 20 000 euros. Il y a un complément de 17 000 € par emploi pour financer des heures complémentaires. Nous avons 7 fois 17 000 €. Je vous laisse faire les calculs. Cela fait 259 000 € sur 2018. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que les 119 000 € correspondant aux heures complémentaires, c'est une dotation qui est non pérenne. Donc, elle sera uniquement sur l'exercice 2018. Concernant le financement des emplois, je rappelle que ce n'est que de la masse salariale ; après, c'est à nous de gérer en interne sur quoi nous mettons cette masse salariale, l'extension en année pleine est conditionnée à une certaine contractualisation sur des objectifs en termes de capacités d'accueil selon les filières en tension. Cette dotation ne sera pérennisée que si on constate effectivement l'augmentation des effectifs dans les filières en question.

C'est la première enveloppe.

Sur la deuxième enveloppe, nous avons eu une annonce il y a quelques jours à peine. Cela concerne les mesures d'accompagnement d'un certain nombre de mesures, l'examen des dossiers d'instruction, l'éventuel financement des fonctions de directeur d'étude et l'accompagnement pédagogique des étudiants. Il a été annoncé dans la notification du 22 janvier que nous avons une enveloppe en année pleine de 268 363 €.

Sur l'exercice 2018, comme ce n'est pas une année pleine, en vérité, la somme qui est pour 2018 est de 165 394 € et pour 2019, 268 363 €. Il est précisé dans la notification que cette enveloppe est globalisée. C'est laissé à la libre appréciation des établissements pour répartir entre les trois types de mesures.

C'était juste une annonce. C'est important de le dire. Il y a eu déjà des discussions notamment avec les directeurs de composantes. Ces discussions vont se poursuivre pour savoir exactement comment seront utilisées ces dotations en 2018 et les années ultérieures.

C'était le premier point qu'il me semblait important de vous signaler.

J'ai un deuxième point qui concerne cette fois-ci le suivi de carrières. Nous avons eu l'information cette semaine – plus précisément, j'ai reçu cette information le 6 février dernier – que le suivi de carrières qui était auparavant aligné sur les vagues de contractualisation est désormais pour chaque établissement chaque année, mais les sections concernées sont différentes. La procédure permet au bout de cinq ans de couvrir l'ensemble des sections. Chaque année, une partie des sections est concernée. Dès 2018, l'UPEC est concernée par cette procédure de suivi de carrières. Plus précisément, pour ceux qui sont intéressés, les sections concernées pour 2018 sont les sections 25, 26, 27, 28, 29, 30, 34, 62, 67, 68, 76, 77, 85, 86 et 87. Cela veut dire que les enseignants-chercheurs de ces sections auront un dossier de suivi de carrière à remplir dans le cadre de la campagne 2018. Il est précisé par ailleurs par la

CPU qui m'a envoyé ce message que la campagne est repoussée de trois semaines et débutera à partir du 27 mars 2018.

La raison pour laquelle je vous en parle : d'abord, il me semble important de préciser cela car avant ce changement, nous n'aurions été concernés qu'à partir de 2019 ; nous faisons partie de la vague E, la vague E aurait été concernée en 2019. Donc, cela me semblait important de prévenir au plus vite les enseignants-chercheurs des sections concernées. Par ailleurs, je vous rappelle que l'année dernière, au mois de mars, et plus précisément au CA du 31 mars, nous avons déjà évoqué ce sujet. Une information avait été relayée par la Direction des ressources humaines qui avait été mal comprise, en particulier parce que cette notification indiquait – c'était le relais de la notification du ministère – que les enseignants-chercheurs qui le souhaitaient, uniquement ceux qui le souhaitaient, pouvaient quand même déposer un dossier, même si l'on n'était pas concerné par la vague E.

Nous avons échangé, je vous le rappelle, vous pourriez retrouver cela sur les PV de l'époque, et nous avons conclu alors qu'il fallait absolument qu'à l'UPEC nous ayons un débat lors d'un Conseil d'administration avant mise en place de ce suivi de carrières. Je fais référence à un courrier que j'avais envoyé le 3 avril 2017, quelques jours après ce CA du 31 mars, où j'avais précisé qu'en l'absence d'une position unanime des sections du CNU, l'UPEC ne tiendrait pas compte des éventuels avis remis cette année à l'établissement. Par ailleurs, j'avais signalé qu'un débat sur la position de l'UPEC quant à l'utilisation des avis de suivi de carrière serait organisé au début de l'année 2019 lorsque la vague E sera concernée par cette procédure.

La situation a changé. On n'est plus sur des vagues mais sur des sections.

Il me semble important – je veux que ce soit inscrit au procès-verbal – comme la situation a changé, que lors d'un prochain CA, il y ait un débat à ce sujet pour savoir ce que nous faisons par rapport aux avis remis par les sections CNU à la suite du dépôt des dossiers de suivi de carrières.

C'étaient les deux informations que je voulais vous transmettre. Nous avons un point sur l'évaluation HCERES.

Avant de passer à ce point, y a-t-il des remarques ou des observations ?

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Concernant le suivi de carrières, je peine à comprendre comment la CPU réunie en AG peut faire une proposition à la DGRH qui dès lors s'applique à tous les établissements de France censés être autonomes. Ce n'est pas simplement une question administrative, c'est une question politique, d'organisation des carrières des enseignants-chercheurs en France. C'est assez étonnant.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.– Y a-t-il d'autres observations par rapport au suivi de carrières ou à l'autre point que j'ai évoqué ?

M. TUZLU.– Je voudrais rebondir sur le premier point sur le plan étudiant.

Vous nous avez donné des informations complémentaires. Je voudrais faire une remarque par rapport aux postes qui sont proposés. Ce ne sont même pas des postes.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.– C'est de la masse salariale.

M. TUZLU.– Ce ne sont pas des postes qui sont pérennes dans le temps. A l'UNEF, nous souhaiterions présenter une motion au CA relative au point étudiant et notamment à la loi Orientation et réussite des étudiants, qu'on va vous faire passer et que l'on voudrait soumettre au vote :

« Motion présentée par l'UNEF UPEC au sein du Conseil d'administration de l'UPEC relative au Plan étudiants et à la loi Orientation et réussite des étudiants.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 9 février 2018, réaffirme son attachement au libre accès des bachelier-e-s à l'enseignement supérieur public et regrette les nouvelles modalités choisies pour l'organiser.

La loi « relative à l'orientation et à la réussite des étudiants » n'a pas encore été adoptée par le Parlement, mais le ministère oblige l'université à mettre en place cette

réforme. Il met une pression inacceptable sur le monde universitaire et sur les lycées, et crée une insécurité inacceptable pour des futurs bachelier-e-s qui vont être sélectionné-e-s selon des modalités qu'ils vont découvrir au fur et à mesure.

Les universités ont à cœur d'accompagner, de former et de favoriser la réussite du plus grand nombre. C'est là tout le sens de leurs missions. Mais pour atteindre cet objectif, il faut des moyens que le ministère nous refuse depuis des années.

A travers les dernières séances des Conseils centraux, les élus ont déjà dénoncé les difficultés budgétaires des universités françaises et l'insuffisance des moyens accordés à l'UPEC. Cette situation a des conséquences très concrètes sur les étudiants, les enseignants et les personnels : gel des postes, conditions d'études qui se dégradent, suppression d'heures d'enseignement

En demandant aux universités de classer les candidatures étudiantes selon un nombre de critères, alors qu'elles ont des capacités d'accueil limitées, le ministre s'apprête en réalité à mettre en œuvre une sélection qui ne dit pas nom. Sous couvert d'une supposée personnalisation, c'est un changement complet de la politique d'accès des bachelier-e-s à l'enseignement supérieur qui est organisé. C'est un recul, et non un progrès social. La sélection des étudiant-e-s va de pair avec la mise en concurrence des établissements : comment ne pas voir que la réforme en cours vise à faire le tri entre les établissements dits d'« excellence » qui accueilleront les « excellents » étudiant-e-s et les « autres » établissements qui accueilleront les « autres » étudiant-e-s.

Afin de continuer à défendre le service public universitaire, le Conseil d'administration de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (Upec) demande le retrait du Plan étudiants et de la loi « relative à l'orientation et la réussite des étudiants. » Il refuse de mettre en place cette réforme de l'accès à l'université, refuse de voter les attendus et les capacités d'accueil que le ministère nous demande de lui faire remonter et

réitère son appel au gouvernement pour que soient accordés aux universités les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer leurs missions.

Nous appelons les conseils des autres établissements à adopter cette position qui nous paraît être la seule responsable en cette période d'incertitude législative. »

Nous avons fait distribuer cette motion à la commission de la formation et de la vie universitaire qui s'est réunie il y a une semaine pour prendre part au débat et rappeler notre attache qui, au final, grâce la mobilisation des...

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.– Qui n'a pas eu lieu faute de quorum.

Une précision, à l'UPEC, nous n'avons pas fait de gel de postes.

Y a-t-il des réactions par rapport à cela ?

M. GIRAL.– Je voudrais apporter le soutien du SNASUB-FSU à la motion de l'UNEF. Oui, je suis encore aujourd'hui élu SNASUB-FSU.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.– Merci pour cette précision. Y a-t-il d'autres réactions par rapport à cette lecture ? Pas de remarques. Nous allons passer au vote et avant cela, j'ai besoin de la liste des procurations.

M. LEVRAT.– Mme OLLIVIER-YANIV a reçu pouvoir de M. MOUCHET ;

M. WOLKENSTEIN a reçu pouvoir de Mme LE CLEACH ;

Mme CHEVALIER a reçu pouvoir de M. CHOUMERT ;

M. GIRAL a reçu pouvoir de Mme CIABRINI ;

M. TUZLU a reçu pouvoir de Mme KOCH.

M. BASSAGLIA.– La motion au vote est avec la mention gel des postes ou pas ? Justement, à l'UPEC, nous avons insisté pour qu'il n'y ait aucun gel de poste. Cela me paraît gênant de laisser cette mention.

M. TUZLU.– Si cela pose un problème, ce n'était pas une attaque. C'est une motion qu'on appelle à faire voter dans tous les établissements de France. On peut aussi la modifier et la soumettre au vote par la suite. On peut retirer cet élément.

M. CASCIANI.– Pour la Fédé, nous sommes en total soutien sur tous les aspects de refus de la sélection à l'entrée à l'université et aussi sur le peu de budget qui nous est accordé pour accueillir les nouveaux étudiants à la rentrée, vu l'augmentation du nombre qui se réitère l'an prochain.

En revanche, nous sommes réservés sur le mot « retrait du plan étudiant ». On considère quand même qu'il faut un plan pour la vie étudiante et pour l'accueil des étudiants à l'université, c'est important qu'il y ait un nouveau projet de loi qui porte de nouvelles ambitions. On soutient le refus pour la sélection, pas le retrait. On ne votera pas la motion avec le mot « retrait du plan étudiant », mais on soutient et on réitère notre refus de sélection à l'entrée de l'université.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.– Ce qui est compliqué, c'est que si on fait beaucoup de petites modifications comme cela...

M. TUZLU.– Cela, on le laisse. C'est le fond de notre motion. On ne va pas faire des modifications à la marge.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.– Vous proposez cette motion en l'état ?

M. TUZLU.– Oui, en supprimant la notion de gel des postes pour l'adapter au local.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.– Je vous propose de la passer au vote. Lecture faite des procurations et modulo la précision de Yann qui a été modifiée.

Concernant cette motion proposée, qui vote contre parmi les présents ?

Il est procédé au vote à main levée.

Qui vote contre ? 1

Procurations contre ? 0

Abstentions ? 10

Procurations abstentions ? 1

Pour ? 13

13 pour, 11 abstentions, 1 vote contre.

La motion est adoptée à la majorité

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.– Y a-t-il d'autres observations, d'autres remarques par rapport à ces points d'information ? *Non.*

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.1. Point d'étape sur l'évaluation HCERES

(Projection de diapositives.)

Mme GROS.– Je suis chargée de mission pour la coordination de l'évaluation et de la contractualisation.

Je vais vous présenter le point d'étape sur la préparation de la campagne d'évaluation HCERES. Il s'agira d'une présentation qui reprend d'une part les grands jalons de l'évaluation qui sont fixés par l'HCERES pour les établissements de la vague E dont fait partie l'UPEC, qui comporte également un point de présentation du travail déjà engagé pour la préparation de l'évaluation des unités de recherche, des formations, et enfin, pour la partie évaluation d'établissement.

Cette diapositive permet de mettre en lumière l'approche du HCERES concernant les dispositifs d'évaluation. Le HCERES promeut une évaluation intégrée au niveau du site et non plus seulement au niveau des établissements, qui comporte une phase d'évaluation des coordinations territoriales, des établissements, des formations, de la recherche. L'ensemble des évaluations qui seront réalisées sur ces objets par l'HCERES feront l'objet d'une synthèse globale pour avoir une appréciation au niveau du site.

Première partie, il s'agit des grands jalons de l'évaluation HCERES pour les établissements de la vague E :

– La phase de lancement a été initiée par l'HCERES le 20 septembre par une réunion avec l'ensemble des établissements de la vague E.

- S'en est suivie le 11 décembre une réunion spécifique pour les établissements du site université Paris-Est qui s'est tenue à Créteil le 11 décembre.
- Les prochaines étapes consistent le 22 février à adresser au HCERES la liste des entités de recherche qui feront l'objet d'évaluation HCERES. Cette liste a été présentée lundi dernier à la commission recherche. D'autre part, la liste des formations existantes regroupées par champs de formation à évaluer, qui seront également évalués par l'HCERES et qui doivent être remontées pour le 22 février. Cette liste a fait l'objet d'une validation à la CFVU le 5 février.
- Au niveau du site, on a une échéance au 31 mai avec le dépôt par la COMUE du dossier d'autoévaluation de la coordination territoriale. Ce dossier, élaboré au niveau de la COMUE, s'appuiera également sur la participation de deux représentants de chaque établissement à un comité de relecture de ce rapport d'autoévaluation de la coordination territoriale qui fera l'objet d'une validation devant les instances de la COMUE.
- Pour l'établissement, on a ensuite un jalon au 6 septembre 2018 : il s'agira de déposer les dossiers d'évaluation des entités de recherche.
- Le 20 septembre, le dépôt des dossiers pour les champs de formation et les formations ainsi que le dossier d'évaluation de l'établissement.
- A partir d'octobre 2018, les visites du HCERES pour l'évaluation des entités de recherche vont commencer. Les dates sont en train d'être planifiées avec le HCERES.
- Au 15 décembre, est prévu dépôt du dossier d'évaluation du dispositif de recherche du site l'université Paris-Est. Il faut savoir que l'évaluation du dispositif de recherche est un dispositif nouveau qui est mis en place pour les établissements de la vague E et auquel la COMUE a souhaité répondre. Il n'y avait pas d'obligation d'évaluer les dispositifs recherche. L'enjeu est d'avoir une évaluation sur tout ce qui relève de la recherche, mais n'est pas intégré aux unités de recherche.

- Au niveau de la COMUE, une demande d'aménagement du calendrier pour le dépôt du dossier a été faite. C'est la date du 15 décembre qui a été retenue pour le dépôt du dossier d'évaluation du dispositif recherche.
- Par la suite, on aura début 2019 le dépôt du projet unique d'accréditation de la nouvelle offre de formation. A la différence de notre précédente campagne d'accréditation, le dossier unique d'accréditation est déposé auprès du HCERES et il sert à la fois pour l'évaluation HCERES mais aussi pour le ministère. Il y aura un seul dossier d'accréditation à déposer auprès du HCERES. Ce dépôt se situera deux mois après la publication des évaluations HCERES pour les formations de l'établissement.
- S'agissant de l'évaluation de l'établissement, pour les établissements de la vague E, les visites du HCERES auront lieu entre janvier et juin, mais il a été précisé que les établissements du site université Paris-Est seront situés en fin de vague. Donc, la visite devrait intervenir entre mai et juin 2019.

La partie suivante concerne l'évaluation des unités de recherche. C'est la présentation de ce qui a déjà été mis en place en lien avec la vice-présidence à la recherche et la Direction de la recherche et de la valorisation, qui a été présenté aux Directions unités de recherche et direction de composantes, à la fois dans les courriers qui ont été transmis dès le mois de juillet, et à la suite de différents échanges au cours du premier semestre. Le processus est déjà engagé au niveau de la préparation de l'évaluation des unités de recherche.

Le premier impératif pour l'HCERES est la remontée le 22 février de la liste des entités à évaluer. Pour préparer cette remontée, il a été demandé aux unités de recherche de transmettre une fiche de synthèse avec le bilan et les perspectives d'évolution des unités. S'en sont suivis des échanges avec les unités qui prévoient une reconfiguration majeure avec une évolution du périmètre de l'unité. C'est notamment le cas de l'IMRB qui intègre une équipe et du MIL, qui prévoit de se séparer pour avoir deux unités de recherche distinctes dans le champ des disciplines juridiques. Cette liste a été

présentée à la commission recherche le 5 février. Le travail est en cours au niveau des unités de recherche pour élaborer les dossiers d'évaluation. Il y a une partie de rapport et un certain nombre d'annexes, notamment avec les produits et activités de la recherche, toutes les données financières relatives aux équipes. Sur la partie données financières, la Direction de la recherche et de la valorisation sera en soutien des unités de recherche pour leur transmettre un certain nombre d'éléments, faciliter leur travail et vérifier les données qui vont pouvoir être transmises par la Direction de la recherche.

Il est prévu une remontée des rapports d'autoévaluation hors annexe pour le 6 avril, que ces rapports puissent faire l'objet d'une relecture. C'est une proposition de calendrier qui pourra être éventuellement aménagée dans les semaines qui viennent par une nouvelle équipe de direction. Il a été envisagé d'avoir une phase de relecture des rapports avec des représentants issus de la commission recherche et également par un expert, quelqu'un qui est proche des thématiques de l'équipe pour pouvoir avoir un regard extérieur et apporter des propositions d'amélioration du rapport aux directeurs d'unités de recherche.

A la suite de ces recommandations, les équipes pourront finaliser le rapport avec les annexes et le transmettre pour le 15 juin à la Direction de la recherche, afin de pouvoir passer ensuite les phases d'examen devant la commission d'évaluation de la commission recherche, la commission recherche et le Conseil d'administration. L'horizon est de faire valider l'ensemble des rapports d'évaluation des équipes par les instances d'ici la fin de l'année universitaire pour pouvoir les transmettre au HCERES le 6 septembre.

Pour information au niveau de l'établissement, 32 unités de recherche sont concernées par l'évaluation HCERES dans le cadre de la vague E, dont 22 équipes d'accueil, 6 UMR et 4 fédérations de recherche.

Sur ces 32 dossiers, 25 seront remontés par l'UPEC, les autres étant remontés par les autres établissements tutelles des unités. Mais les dossiers seront bien entendu faits conjointement.

Je vais passer à la partie évaluation des formations.

De la même manière que pour les unités de recherche, le travail a été initié dès le mois de juillet en présentant les grands jalons de l'évaluation. Il y a une réunion d'information avec les directions de composantes en novembre, précisant le calendrier envisagé en interne pour la préparation de ces évaluations.

En janvier-février, un point d'échange a eu lieu avec l'UPEM. Comme vous le savez, lors de la précédente accréditation de l'offre de formation, il s'agissait d'une co-accréditation de l'offre avec l'université Paris-Est Marne-la-Vallée. L'enjeu des échanges avec l'UPEM était d'identifier les formations qui faisaient l'objet d'une réelle co-accréditation et de pouvoir définir pour ces formations s'il fallait remonter un dossier commun aux deux établissements et le cas échéant, quel devait être l'établissement porteur. Les échanges concernant l'établissement qui remontera les dossiers pour les formations co-accrédités sont en cours de finalisation en vue de remonter ces éléments avec la liste des formations qui vont être évaluées par le HCERES et qui doivent être transmises le 22 février.

Au niveau de la préparation, les composantes ont reçu en février, malheureusement avec un délai un peu plus long que ce qui était initialement prévu, la maquette pour remplir l'évaluation des formations, ce qui était notamment lié aux impératifs liés à la mise en place de Parcours Sup qui ont mobilisé fortement la DEVE en début d'année. Les dossiers d'évaluation des formations : il a été demandé qu'ils puissent être remontés à la DEVE pour le 11 avril. C'est un délai assez contraint, mais l'enjeu est d'avoir une version suffisamment aboutie au mois d'avril afin de pouvoir rédiger les dossiers d'autoévaluation des champs. Dans le cadre de l'évaluation des formations,

le HCERES souhaite avoir un dossier d'évaluation de chaque formation mais également un dossier d'évaluation des champs.

Pour mémoire, lors du dépôt du dossier d'accréditation de l'offre de formation en 2014, l'offre de formation était structurée en 7 champs :

- sciences, ingénierie technologies ;
- santé et société ;
- humanité, culture et sociétés ;
- éducation, formation et interventions sociales,
- villes, transports et territoire ;
- économie, management et administration des organisations ;
- droit, politiques publiques et études politiques.

Le choix a été fait pour la réalisation du bilan de conserver cette structuration par champ pour le bilan des formations pour la période écoulée. Néanmoins, cette structuration pourra être revue et discutée dans le cadre du dossier d'accréditation de la nouvelle offre de formation. Là, il s'agissait du bilan. Pour le bilan, le choix est fait de retenir 7 structurations par champ. L'établissement devra réaliser en plus du dossier d'évaluation pour chaque mention, un dossier d'évaluation à l'échelle du champ. C'est pour cela qu'une remontée suffisamment tôt des dossiers des formations contenues dans le champ paraît nécessaire pour pouvoir faire le bilan du champ.

Par la suite, il est prévu d'avoir des phases de navette et d'échange sur les dossiers d'évaluation des formations et le dossier des champs. S'agissant des dossiers des champs, ils seront préparés par la direction de l'université mais en lien avec les directions de composantes qui sont concernées par le champ. Il est prévu que l'ensemble du dossier d'évaluation des formations des champs puisse être présenté devant les instances en juillet de sorte que les dossiers finalisés soient transmis au HCERES pour le 20 septembre.

Pour information, nous avons 126 formations concernées par l'évaluation HCERES, qui se répartissent en 19 mentions de licence, 37 mentions de licence professionnelle, 67 mentions de master, 3 diplômes en santé.

S'agissant du dossier d'accréditation de la nouvelle offre de formation, nous savons du HCERES que le dossier sera à déposer environ deux mois après la publication des rapports d'évaluation des formations et des champs de formation, ce qui nous amènerait au début de l'année 2019.

Le dernier point concerne l'évaluation de l'établissement :

Le dossier d'évaluation de l'établissement qui doit être transmis au HCERES pour le 20 septembre 2018 comporte :

- Un rapport d'autoévaluation qui dresse le bilan de l'établissement et des différentes politiques conduites par l'établissement pendant la dernière période. Ce rapport doit comporter une soixantaine de pages.
- Doit également être transmise une déclaration des axes stratégiques de développement de l'établissement pour la prochaine période contractuelle. Ces déclarations sont relativement restreintes en nombre de pages, mais dont les enjeux sont particulièrement importants pour l'établissement.
- D'autres éléments sont demandés : l'organigramme fonctionnel, un certain nombre de données sur l'établissement et notamment les budgets initiaux, comptes financiers, des indicateurs que l'établissement souhaite joindre pour étayer son analyse, son bilan sur la trajectoire de l'établissement au cours de la période écoulée.

Vous avez sur cette diapositive les grandes lignes du référentiel HCERES pour l'évaluation des établissements. Le HCERES met en place un référentiel d'évaluation pour chacune des évaluations qu'elle conduit.

S'agissant de l'évaluation de l'établissement, le référentiel se structure en 6 domaines répartis ensuite en sous-domaines. Eux-mêmes sont déclinés en références. Les références sont des attendus par rapport à un domaine d'activité, les attendus et les

objectifs qui ont été poursuivis par l'établissement dans ce domaine-là et qui sont déclinés en critères.

Si l'on reprend la trame du référentiel HCERES, on a 6 secteurs d'activités, 30 références-objectifs et 149 critères, qui permettent d'apprécier la trajectoire parcourue par l'établissement au cours de la période écoulée.

S'agissant de la préparation du rapport d'autoévaluation, un travail a été initié dès le mois de novembre, notamment avec l'appui de chargés d'études d'aide au pilotage. Il s'est agi, durant cette première période qui est en train de se terminer, de faire un travail de synthèse des éléments contenus dans le rapport d'autoévaluation de l'établissement de 2013, mais également des recommandations qui ont été faites dans les évaluations de l'EUA qui a été réalisée en 2013 et le rapport d'évaluation de l'AERES, d'identifier les indicateurs mobilisés pour étayer la dynamique et les orientations poursuivies par l'établissement, et notamment de reprendre également les impératifs contenus dans le cadre du contrat de site. Il a été également prévu d'avoir une grille d'analyse pour chacun des critères du référentiel HCERES pour apprécier la situation à l'instant T en début de période et la situation en fin de période, 2018.

L'ensemble de ces éléments font l'objet d'une fiche de synthèse pour chacun des critères du référentiel HCERES. Il est prévu par la suite un travail en lien avec les directions, notamment les directions administratives pour commencer à préparer un premier bilan et analyse de la trajectoire réalisée par l'établissement durant la période écoulée.

Sur la suite du dispositif d'évaluation, il est envisagé de pouvoir présenter courant mars le calendrier, de pouvoir faire valider le calendrier et la méthode retenus pour la réalisation du rapport d'autoévaluation d'établissement, donc de pouvoir avoir une discussion en Conseil académique ainsi qu'en Conseil d'administration. Un enjeu sera

notamment de discuter de la manière de réaliser le document sur les axes stratégiques qui doit également être transmis au HCERES à l'horizon de septembre.

Il est envisagé d'avoir un comité de relecture avec des représentants de la communauté universitaire issus des quatre secteurs disciplinaires pour pouvoir avoir un regard extérieur. Sur l'ensemble des politiques, il y a des orientations qui sont portées par une direction de l'établissement, des projets qui sont portés notamment par les directions centrales, mais également beaucoup de dispositifs qui sont développés au niveau des composantes. Il est important de pouvoir avoir un regard partagé aussi des politiques qui ont été conduites et des modalités de leur mise en œuvre au sein de l'établissement.

L'enjeu est de pouvoir avoir un regard complémentaire sur ce projet de rapport, en vue de le compléter, de l'étayer, et qu'il soit ensuite présenté en Conseil académique et en Conseil d'administration à l'horizon de la fin de l'année universitaire et de pouvoir valider l'ensemble des éléments du dossier d'évaluation de l'établissement au mois de septembre afin d'être transmis au HCERES pour le 20 septembre.

Vous avez les étapes qui suivent, qui sont plutôt à l'initiative de HCERES.

Une fois le dossier déposé il y a une rencontre entre l'HCERES et la Direction de l'établissement qui devrait se tenir à l'horizon du mois d'octobre 2018 pour faire le point sur les attentes de l'établissement par rapport à l'évaluation, voir les aspects organisationnels de la visite, consulter également la Direction de l'établissement sur la composition du comité d'évaluation, et identifier les éventuels liens d'intérêt.

La visite en elle-même devrait se tenir comme pour les établissements du site en fin de vague E, à l'horizon mai ou juin 2019.

A la suite de cette visite, le HCERES rédigera un rapport provisoire transmis à la direction de l'établissement, qui pourra faire une réponse avec des éléments qui pourront être intégrés dans le rapport d'évaluation du HCERES.

Ensuite, à l'horizon de septembre 2019, le HCERES publiera le rapport final d'évaluation de l'établissement. Ce dernier a la possibilité de faire une réponse et des commentaires par rapport à ce rapport, mais cette réponse sera publique et accompagnera le rapport d'évaluation final du HCERES.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.– Merci pour ces précisions et surtout de ce bilan à cette date par rapport à ce qui a été fait et ce qui reste à faire concernant l'évaluation HCERES.

Je voulais apporter une petite précision par rapport à des discussions informelles que j'ai eues avec Michel COSNARD, le Président de l'HCERES il y a quelques jours. Comme vous avez pu le constater, il y a un planning à prévoir dans les prochaines semaines, dans les prochains mois. Cela est fortement conditionné avec ce qui va se passer à l'UPEC aujourd'hui ou dans les prochains jours.

Informellement – car ce sera à l'administrateur provisoire qui devra contacter le HCERES pour faire des demandes officielles – il m'a été précisé par Michel COSNARD, c'est que le calendrier de l'HCERES est déjà très avancé. Ils ont déjà planifié un certain nombre de choses de leur côté. Il est donc très difficile de changer le calendrier. Pour l'offre de formation et l'évaluation recherche, l'idée serait de garder le même calendrier avec éventuellement un petit décalage de quelques semaines, le temps de faire passer cela devant les instances. En revanche, on peut imaginer pour le rapport d'établissement de revoir le calendrier. Il y a 5 pages avec les axes stratégiques. Il faut une gouvernance pour pouvoir faire cela dans les bonnes conditions.

La possibilité éventuelle de report de quelques mois serait plutôt sur la partie évaluation établissement.

Je voulais vous le préciser. C'était important de faire ce point à ce jour pour voir ce qui a déjà été fait et ce qui reste à faire. Cela dépendra de ce qui va se passer aujourd'hui et dans les prochaines semaines pour voir si on doit chambouler tous les calendriers ou si l'on reste sur la même base.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Mme OLLIVIER-YANIV.– J'avais deux questions d'ordres un peu différents.

Une question globale. Merci pour cette présentation aussi claire que possible. Il y a plusieurs niveaux d'autoévaluation bilan du projet. Celui des instances internes à cette université, le projet de cet établissement et la politique de site dans laquelle cet établissement est censé s'insérer, donc la COMUE. Vous avez évoqué plusieurs fois le niveau COMUE en évoquant pour la fin du mois de mai le dépôt d'un dossier d'autoévaluation. Or, il n'a jamais été question dans ce que vous nous avez présenté d'un des objets importants dans la COMUE, l'I-SITE futur. Je voulais savoir si l'I-SITE futur était intégré dans le calendrier qui a été présenté ici. C'est une question ouverte. Mon autre question est beaucoup plus locale et interne. Il s'agit du pôle d'aide au pilotage, évoqué comme étant une ressource importante à l'élaboration du bilan projet d'établissement. Je me demandais si les administrateurs pouvaient avoir quelques informations plus précises sur la composition de ce pôle d'aide au pilotage et sa composition au sein des services centraux de l'université.

Mme GROS.– Concernant le calendrier, la présentation s'est centrée sur ce qui concernait plus directement l'UPEC ainsi qu'avec les éléments relevant du niveau de la COMUE.

S'agissant des établissements qui font partie de l'I-SITE futur, un report de l'évaluation a été demandé pour les évaluations des établissements qui feront partie de l'I-SITE. Un délai d'un an a été accordé pour le dépôt du dossier d'évaluation du futur établissement. La partie bilan.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.– Précisément, les bilans sont faits dans le calendrier de la vague E, le projet de l'université cible est fait avec un an de décalage avec les critères de la vague E. Les bilans sont faits comme pour l'UPEC. Mais pour le projet de l'établissement de la nouvelle université cible – l'objectif annoncé est une création

au 1^{er} janvier 2019 – les responsables du consortium I-SITE ont obtenu un report sur le calendrier de la vague A mais avec les critères de la vague E.

M. BASSAGLIA.– Pour l’avenir, ils restent dans la vague E.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.– C’est très important de préciser cela. C’est par rapport à cet établissement.

Je voudrais préciser avant de repasser la parole à Clémence sur la structuration de la cellule d’aide au pilotage, que par rapport à la politique de site, il y a des discussions qui ont eu lieu en Comex et en Conseil d’administration et aussi, un conseil des membres associés est prévu fin février avec l’ensemble des membres fondateurs et associés de la COMUE pour discuter de cette politique de site. On est vraiment au début. Une première trame a été rédigée sur la base de remontées des différents établissements. Il faut savoir que très peu d’établissements ont remonté des propositions. Un gros travail va être fait au prochain CA de la COMUE fin février à la suite du conseil des membres associés qui est prévu une semaine avant, et en particulier sur la place des associés et des membres fondateurs dans cette politique de site. Et sur la constitution, lors de la dernière réunion qui a eu lieu de conseil des membres associés en janvier, il ressortait un attachement au fait qu’il y avait deux pôles. Après, il faut voir les contours, mais entre le pôle Santé d’un côté et le pôle Ville de l’autre, il était pointé par la plupart des membres qu’il fallait renforcer les liens entre ces pôles. C’était l’idée. Cela n’a pas été au-delà. Il y a des discussions encore à avoir, sachant que le rapport de la politique d’établissement, de la coordination de site, est à remettre pour fin mai par la COMUE.

Mme GROS.– Le pôle d’aide au pilotage est positionné au sein du cabinet de la présidence. Il se compose de 4 personnes, dont moi, qui suis à la fois directrice adjointe du cabinet et responsable du pôle d’aide au pilotage. A mes côtés travaillent Emmanuel MONTFLORE qui est responsable du contrôle de gestion et deux chargés d’études qui ont pris leurs fonctions en novembre, Lisa ELNAUD-DUPUIS* et

Alexandre BRUN qui, depuis leur prise de fonction ont travaillé sur la préparation de l'évaluation HCERES établissement, notamment tout le travail de collecte de données et de synthèse, qui sont en soutien sur la partie évaluation établissement. Ils ont également eu comme mission d'accompagner les travaux autour des axes thématiques. Ils ont notamment été en soutien sur le séminaire scientifique du pôle Santé-Société-Environnement qui s'est tenu fin décembre. S'agissant des missions sur cet axe-là, les choses sont pour le moment...

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.– La cellule d'aide au pilotage s'appuie aussi sur les ressources, aussi bien à la DRV qu'à la DEVE, qui sont les plus proches par rapport aux unités de recherche et à l'offre de formation.

M. DUBOIS-RANDE.– Une question complémentaire pour l'offre de formation : il y a une partie qui passe aussi par la réponse aux appels d'offres en particulier NCU. Un travail a été lancé sur ce domaine. Je voulais savoir quel était l'accompagnement de ce dossier en NCU et comment il s'interférait dans le projet qui va être un projet de formation.

M. BASSAGLIA.– En ce qui concerne les NCU, il y a une deuxième vague d'appel d'offres qui a été lancée. Cette deuxième vague concerne très clairement le financement du fameux plan étudiants dont nous avons parlé tout à l'heure. Elle est annoncée comme cela. La ministre inclut d'ailleurs ces moyens-là dans le financement de ce plan.

Un travail a été lancé. Nous avons repris le même protocole que pour le premier appel d'offres. J'ai réuni l'ensemble des référents pédagogiques de l'ensemble des composantes. Ce groupe est en train de travailler collectivement pour essayer d'élaborer un projet qui tienne compte de cette nouvelle donne de l'appel d'offres NCU. Ce groupe s'est déjà réuni trois fois. Un planning de réunions est prévu jusqu'au dépôt de l'appel d'offres, qui est fin mars si mes souvenirs sont bons.

M. MOSCOVICI.– Le 29.

M. DUBOIS-RANDE.– Cela a été annoncé, une partie du plan étudiants est financé par du PIA.

M. BASSAGLIA.– C'est cela.

M. DUBOIS-RANDE.– C'est un peu paradoxal.

M. LE PRÉSIDENT PAR INTERIM.– Y a-t-il d'autres questions ou remarques par rapport à ce qui vient d'être présenté et dit ? Non.

Merci, Clémence. Et merci à toutes les équipes.

Je vous propose de passer, s'il n'y a pas de remarque, au dernier point concernant les fameux contrats, la fameuse synthèse des contrats et conventions comme nous le faisons à la fin de chaque CA.

3. INFORMATION SUR LES CONTRATS ET CONVENTIONS APPROUVÉS PAR LE PRÉSIDENT PAR INTERIM AU NOM DE L'UNIVERSITÉ

(Projection de diapositives.)

M. BASQUIN.– Un point usuel, qui existe à chaque séance de notre Conseil d'administration. Il s'agit de rendre compte à l'organe délibérant, le Conseil d'administration, des contrats et conventions signés par le Président par intérim dans la mesure où, en début de mandature, ledit Conseil d'administration a consenti à ce titre une délégation de pouvoir à l'exécutif au Président de l'université par intérim.

Vous avez aujourd'hui un bilan un peu volumineux. En fin d'année civile, on signe généralement beaucoup de conventions. Il y a beaucoup de dossiers à caractère financier qui aboutissent en fin d'année civile.

On peut considérer que l'état qui vous est transmis correspond à l'activité usuelle d'une université de taille importante comme la nôtre. Bon nombre de ces conventions concernent la mise en œuvre des formations, particulièrement en apprentissage. Une partie significative concerne des actions de recherche. Un troisième volet important

est le reflet d'une politique internationale assez développée. Un quatrième chapitre très significatif concerne la gestion matérielle, notamment des mises à disposition de locaux. Bien évidemment, il ne peut s'envisager de formation hors les murs. Et peut-être un point d'attention un peu particulier, ce tableau met aussi en exergue, me semble-t-il, deux conventions passées avec le Conseil départemental du Val-de-Marne. Depuis quelques années déjà, la collectivité départementale consent à l'Université de Créteil une aide financière très significative tant en fonctionnement qu'en investissement. Je crois qu'il faut l'en remercier.

M. KHABOU. – Pour rebondir sur ce que vient de dire le DGS, en tant que vice-président étudiant, j'ai pu proposer une motion à la commission de la formation et de la vie universitaire la semaine dernière visant à apporter notre soutien à ce que peut vivre le Conseil départemental en ce moment, avec le projet de renforcement de la Métropole du Grand Paris et le projet de suppression des départements de la petite couronne en Ile-de-France. Il est important pour notre communauté universitaire d'avoir des services publics de proximité avec des politiques publiques volontaristes qui accompagnent les jeunes et les étudiants. Dans un contexte où le coût de la vie étudiante ne cesse d'augmenter et que le Gouvernement ne répond pas aux attentes des jeunes, il y a des collectivités territoriales un peu partout en France qui accompagnent les jeunes comme elles le peuvent, avec des dispositifs qui accompagnent les jeunes dans l'accès à l'autonomie et qui favorisent leur émancipation. Ce sont des aides pour le transport, des aides pour le logement étudiant, des aides pour l'accès à la culture, aux vacances, aux loisirs, un accompagnement dans l'engagement citoyen et associatif. Plein de dispositifs existent. Je pense que c'est aussi le rôle du Conseil d'administration aujourd'hui de reprendre cette motion et au nom de l'Université d'apporter son soutien au Conseil départemental et d'afficher son opposition au projet de suppression des départements.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.– Avez-vous le texte pour qu'on puisse le diffuser à l'ensemble des administrateurs ?

M. KHABOU.– Oui.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.– Si je comprends bien, c'est une reprise de celui de la motion qui a été votée.

M. KHABOU.– Oui. Nous avons modifié le dernier paragraphe. La commission de la formation et de la vie universitaire avait voté un paragraphe dans lequel on appelait à se mobiliser la journée du 7, c'était la journée sans département que le Conseil départemental a organisé. Cela a réuni près de 2 000 personnes devant la préfecture, malgré les conditions climatiques. Les étudiants étaient présents. Nous avons pu prendre la parole pour apporter notre soutien. Nous avons modifié cette partie pour dire que la communauté universitaire était appelée à rester mobilisée dans les prochains jours contre ce projet de suppression des départementaux et des services publics du département.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.– Vous avez tous le texte sous les yeux. Vous avez entendu les arguments du vice-président étudiant concernant cette motion. Je voudrais savoir s'il y a eu des évolutions concernant les procurations ?

M. LEVRAT.– Pas de nouvelles procurations.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.– Des réactions avant de passer au vote ?

Mme LE LAGADEC.– Je remercie particulièrement les jeunes étudiants de l'UPEC, de tous bords confondus, qui se sont mobilisés pour cette journée du 7. Malgré les conditions qui ont fait de ce temps fort un moment d'aventure extrême, il y avait 2 000 personnes présentes, il y en avait près de 8 000 devant leur écran chez eux. Cela veut dire aussi que c'est une question qui est particulièrement importante pour les Val-de-marnais, mais pas seulement. Le mouvement existait aussi en Seine-Saint-Denis, dans l'Essonne, dans les Hauts-de-Seine. Ce nouveau bouleversement institutionnel inquiète très fortement. C'est assez méconnu, mais ce sont des pans

entiers de notre politique sociale qu'aujourd'hui, on décide de jeter en l'air et de voir où cela va retomber et de quelle manière. Merci aux étudiants d'avoir répondu présents et de proposer cette motion.

Mme SERT.– Je m'interroge sur la suppression des départements, sur le terme de « la petite couronne ». Nous sommes tous unis.

M. KHABOU.– Oui. Il y a différents scénarios. Pour l'instant, celui dont on parle le plus, c'est celui-là.

Mme SERT.– Cela nous touche tous. Peut-on rajouter « et des autres » ?

M. KHABOU.– Et des départements tout court.

M. MOSCOVICI.– D'Ile-de-France.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.– Le changement par rapport au texte, ce serait « les départements d'Ile-de-France ».

M. KHABOU.– On le dit deux fois, au début et à la fin.

M. PELLET.– Je voulais préciser en soutien tout à fait à cette motion que l'on peut imaginer l'avenir si, au lieu d'avoir des interlocuteurs directs et proches tels qu'on en a pour ceux des départements concernés par l'UPEC, nous avons un seul interlocuteur du Grand Paris en commun avec toutes les universités du grand Paris. On imagine clairement la perte en termes d'échanges, de proximité et de possibilité de débattre concrètement des questions de territoire.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM.– D'autres remarques par rapport à cette motion ?

(Il n'y en a pas.)

Sous réserve de la petite modification « département d'Ile-de-France », je propose de passer cette motion au vote.

Il est procédé au vote à main levée.

Qui vote contre ? 0

Procurations contre ? 0

Abstentions ? 1

Procurations abstentions ? 0.

Merci.

<i>La motion est adoptée.</i>

Nous avons vu tous les points à l'ordre du jour.

Il reste des questions diverses avant de clore le Conseil d'administration et bien entendu, comme je l'ai indiqué, voir ensuite quelle sera la suite à donner.

QUESTIONS DIVERSES

Y a-t-il des questions diverses ?

Mme FAURE.– J'avais des questions diverses sur la politique d'emploi BIATSS. C'était la première question pour savoir, depuis le vote au dernier Conseil d'administration des demandes d'emploi, ce qu'il en est aujourd'hui du calendrier. Quand les emplois vont-ils être publiés ? Sur la dotation, vous avez répondu.

M. BASQUIN.– Je vais vous répondre plus globalement sur la politique d'emploi en général.

Comme vous le savez, la politique d'emploi a été validée par notre Conseil d'administration en décembre dernier. Comme le prévoit la réglementation, cette campagne d'emplois est soumise à l'examen du Recteur d'Académie en sa qualité de contrôleur budgétaire de l'établissement de l'enseignement supérieur. L'autorité académique a procédé à cet examen de manière concertée avec les services de notre université. Nous avons eu une réunion de service à service à la fin du mois de janvier entre la Direction générale des services de l'UPEC et le Secrétariat général de l'académie de Créteil. A cette occasion, la secrétaire générale adjointe de l'Académie qui présidait la réunion nous a délivré deux messages importants :

Le premier est que notre campagne d'emploi est validée par l'autorité académique.

Le deuxième qui est essentiel également, est un message très explicite qui nous incite à la plus grande prudence et attention quant à la maîtrise de notre masse salariale. L'autorité académique forme quelques préoccupations quant à l'augmentation significative de notre masse salariale au cours des trois dernières années. C'est un appel clair à la prudence et à la vigilance qui nous a été délivré au-delà de la validation de la campagne d'emplois.

Mme FAURE. – C'est une réponse générale. On souhaitait une réponse précise, que les administrateurs aient l'information avec la liste des emplois telle qu'elle va être mise au concours en interne/externe, qu'il y ait un suivi par rapport au tableau que nous avons eu au moment du débat en campagne d'emplois, qu'on ait aujourd'hui l'affichage tel qu'il va être. Nous souhaitons une communication aux administrateurs des éléments pour – on vous fait confiance mais – comparer entre ce que les administrateurs ont voté et ce qui est après mis. Si nécessaire, demander des explications s'il y a des différences. Pour le moment, nous n'avons pas les éléments pour le faire. En tant qu'organisation syndicale, nous voudrions avoir le détail de ces éléments. Comme il n'y a pas eu de CT, on n'a pas pu poser ces questions-là au CT et avoir ces éléments. Le Conseil d'administration étant compétent sur les emplois, on fait la demande officielle que soit mise sur l'espace instances la liste des postes tels qu'ils seront affichés au concours. C'est précis, un tableau interne/externe, les catégories, quelque chose de très simple. Ce sont ces éléments que nous souhaitons avoir. Pas le découvrir au moment où les collègues vont s'inscrire au concours sur l'application.

M. BASQUIN. – Nous prenons note de votre demande. Ces procédures sont en cours, en particulier pour les BIATSS. Nous ferons au mieux.

M. LE PRESIDENT PAR INTERIM. – Y a-t-il d'autres questions ?

(Il n'y en a pas.)

La séance est levée à 10 heures 49.